

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE TREZIERIS

## Séance du 09 Février 2018

Date de convocation : 31.01.2018  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de procuration : 0  
Votes pour : 9  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

2018/001

**OBJET : Concours du Receveur Municipal \_ Attribution d'indemnité**

L'an deux mille dix-huit le neuf février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents :** GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – CHIVA F – LOUVET M – MORLEY R – RAMOS C – SANDRES M – RICHOU D

**Secrétaire de séance :** Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,  
Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes à leur receveur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- **D'accorder** l'indemnité de conseil et d'aide à la confection du budget au taux fixé par l'arrêté ministériel
- **Dit** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur ESTREM Jean-Marc, Receveur municipal

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire 15.02.18  
Après dépôt en Sous Préfecture le 15.02.18  
Et notification du

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LIMOUX LE  
15 FEV. 2018

